

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BP 05
2013

N°2013/49

Objet : Décision modificative du budget 2013 DM 3

L'an deux mille treize, le mardi 17 décembre 2013, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 décembre 2013

Date de convocation :
Le 15 novembre 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
Mme Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : M. Victor BERENGUEL (Président), Mme Carole COURDERC (Conseiller syndical suppléant), M. Marc AUDIER (Conseiller syndical suppléant), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant), M. Marc ZANETTO (Rapporteur du budget), Mme Christine MAXIMIN (Conseiller syndical suppléante), Mme Catherine SAUMONT (Vice Présidente), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant), M. Jean Claude FERMIER (Secrétaire), M. Daniel BOSQUET (Conseiller syndical), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), Mme Jessica GUILLARD (Conseiller syndical suppléante), M. Bernard ALLARD LATOUR (Conseiller syndical), M. Richard SIRI (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Carole COURDERC, Mme Chantal EYMELOUD par M. Marc AUDIER, M. Jean BERNARD par Mme Christine MAXIMIN, Mme Valérie GRANARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités : Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05), M. Gilles VOLLAIRE (CG 05), M. Daniel PROST (CDV 05), M. Yves LELONG (Président du Comité de promotion), M. Bernard ADAM (CSLG)

Etaient excusés : M. Dominique ROUX (EDF), M. Yvan CHAIX (CG 05), M. Joel GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M. Roger DIDIER (Conseiller syndical), M. Joel BONNAFOUX (Conseiller syndical), M. Bernard JAUSSAUD (Conseiller syndical), M. Jean Louis PONCET (Conseiller syndical), M. Michel ROY (Conseiller syndical), Mme Valérie ROSSI (Conseiller Syndical)

Exposé des motifs :

Marc ZANETTO, Rapporteur du Budget, indique qu'une décision modificative doit être prise pour les motifs suivants :

- Il est indispensable de procéder à l'acquisition d'un logiciel de comptabilité plus performant et d'un ordinateur adapté à ce dernier pour un montant global de 5 250,00 € ;
- L'aide financière du FEDER dans le cadre de l'étude de continuité écologique n'avait pas été prise en compte lors du vote du BP 2013 (puisque à l'époque non encore attribuée). Il convient donc d'ajouter cette subvention d'un montant de 42 500,00 € sur l'opération citée.

Ainsi, le montant de l'emprunt d'équilibre est donc revu à la baisse pour être ramené à la somme de 37 250,00 €.

Ceci étant exposé, il est convenu de ce qui suit.

